

**MAIRIE DE LES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N°32/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : Messieurs FOLCHER Max et TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 26/05/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Objet : BORNAGE TERRAIN APPARTENANT AU GÎTE COMMUNAL.

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire pour la vente du gîte communal, de faire borner les parcelles où se trouve le gîte communal et le terrain attenant à savoir les parcelles B 686 et B 813.

Monsieur le Maire présent le devis du géomètre, Monsieur Ohnimus Jacques, pour un montant de 1220.00€HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition du bornage des parcelles B 686 et B 813
- valide le devis de Monsieur Ohnimus Jacques, géomètre pour un montant de 1220.00 €HT,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 12 juin 2023,
Le Maire,
Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU